

COMMISSION MIXTE CFCP

Réunion du 16/09/05

Présents : MM. SHAW, BADIN, COGNE, BELY et HAEZEBROUCK,
Excusé : MM. LACHAUME, BOURREAU, ROUGEYRON et FRANCILLETTE
Assistent : M. NAYROLE et Mlle ABERGEL

L'ordre du jour :

- Présentation des modifications des textes agréés par le Ministère
- Les indemnités de formation LNV/LNV
- Renouvellement de l'agrément fédéral des CFCP
- Information sur les évolutions de la Filière de haut niveau de la FFVB
- Divers

1- Présentation des modifications des textes agréés par le Ministère

Des contradictions ont été constatées dans les différents textes (convention de formation, contrat et statut du joueur aspirant, cahier des charges etc.).

La convention de formation et le cahier des charges ont reçu l'agrément du Ministère.

Leur modification nécessite donc un nouvel agrément ministériel.

Les membres de la commission vont étudier les propositions émises et rendront leur avis lors de la prochaine réunion (novembre). L'objectif est de faire valider ces documents lors de la prochaine assemblée générale de la FFVB (décembre) afin de pouvoir obtenir l'agrément du Ministère rapidement.

2- Les indemnités de formation LNV/LNV

Mlle ABERGEL demande aux membres de la commission si le classement des CFC a été communiqué à l'ensemble des clubs et si il est applicable dès cette saison.

En effet, M. EXIGA, Président du club d'Ajaccio saisit la commission d'une requête au sujet de l'indemnité de formation du joueur SONGOLO.

La commission rappelle qu'elle avait adopté un système d'indemnisation suite à la demande des présidents de clubs (réunion du 23/03/05). Ce système s'est avéré incomplet et contraire aux textes réglementaires applicables, ce qui a valu à la commission de proposer des modifications lors de sa réunion en date du 19/05/05. Toutefois, ces dernières n'ont pas été validées par les instances de la FFVB et de la LNV. Le classement des CFCP ayant été abordé lors de cette réunion n'a, de fait, pas été communiqué à l'ensemble des clubs (ce dernier leur sera adressé très prochainement par la DTN).

Par conséquent, il ne peut être pris en compte dans le calcul des indemnités de formation du joueur SONGOLO.

.../...

Date de rédaction : 19/09/2005

Date de mise en instance d'approbation : 20/09/2005

Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

Par ailleurs, la commission consciente de la nécessité de clarifier rapidement la situation des indemnités de formation évoque la possibilité de mettre en place un système prenant en compte le classement des CFCP et des joueurs. Elle décide de se réunir et d'inviter quelques responsables de CFCP lors d'une réunion au mois de novembre.

L'objectif est d'obtenir un système cohérent pour la saison 2006/2007.

Système proposé qui sera étudié lors de la réunion du mois de novembre : les clubs devront communiquer la liste de leurs joueurs selon un ordre qualitatif à la DTN pour fin février pour validation. Ensuite, l'ensemble des documents (classement des joueurs et des CFCP) est communiqué aux clubs le 1^{er} avril.

La réunion annuelle d'information sera organisée courant janvier afin de présenter le système des indemnités de formation aux présidents de clubs.

3- Renouveaulement de l'agrément fédéral des CFCP

M. NAYROLE informe les membres de la commission du non-renouveaulement de l'agrément fédéral des CFCP de Béziers et de Villebon (pour des raisons sportives).

Par ailleurs, il présente le dossier du club d'Istres.

La commission, après étude du dossier délivre l'agrément fédéral validant la création de son CFCP.

4- Information sur les évolutions de la Filière de haut niveau de la FFVB

M. COGNE présente les évolutions de la filière de haut niveau validée par le Ministère des Sports (cf. tableaux joints).

5- Divers

5.1 Participation des joueurs CFC

M. HAEZEBROUCK demande une confirmation quant à la règle à adopter sur la participation des joueurs CFC en championnat professionnel. Une confusion est née suite à la parution d'un document du BFI (rectificatif du 03/08/05 relatif au nombre de mutés et d'étrangers).

Il est rappelé ce qui avait été décidé lors de la réunion du 24/03/05 et entériné par les bureaux de la FFVB et LNV :

« La commission souhaite revenir sur l'obligation faite à chaque club d'inscrire 2 joueurs CFCP sur la feuille de match de l'équipe professionnelle. Cette disposition est pour beaucoup contraignante et inutile. Les clubs souhaitent n'avoir cette obligation que pour les rencontres à domicile. Afin de ne pas pénaliser les clubs qui souhaitent inscrire ces joueur(se)s sur la feuille de match des rencontres à l'extérieur, la commission propose donc que chaque club a l'obligation d'inscrire 2 joueurs CFCP sur la feuille de match de l'équipe 1^{ère}, pour au moins la moitié des rencontres de la phase régulière de la saison.

M. COGNE rappelle que le Comité Directeur fédéral avait adopté une disposition prévoyant une amende de 200 € par infraction constatée. Des dérogations pourront être accordées par la Commission mixte CFCP pour des cas de force majeure (blessures, examens ...). Ces mesures seront appliquées pour la saison 2005-2006. »

.../...

Date de rédaction : 19/09/2005

Date de mise en instance d'approbation : 20/09/2005

Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

5.2 Système de Draft

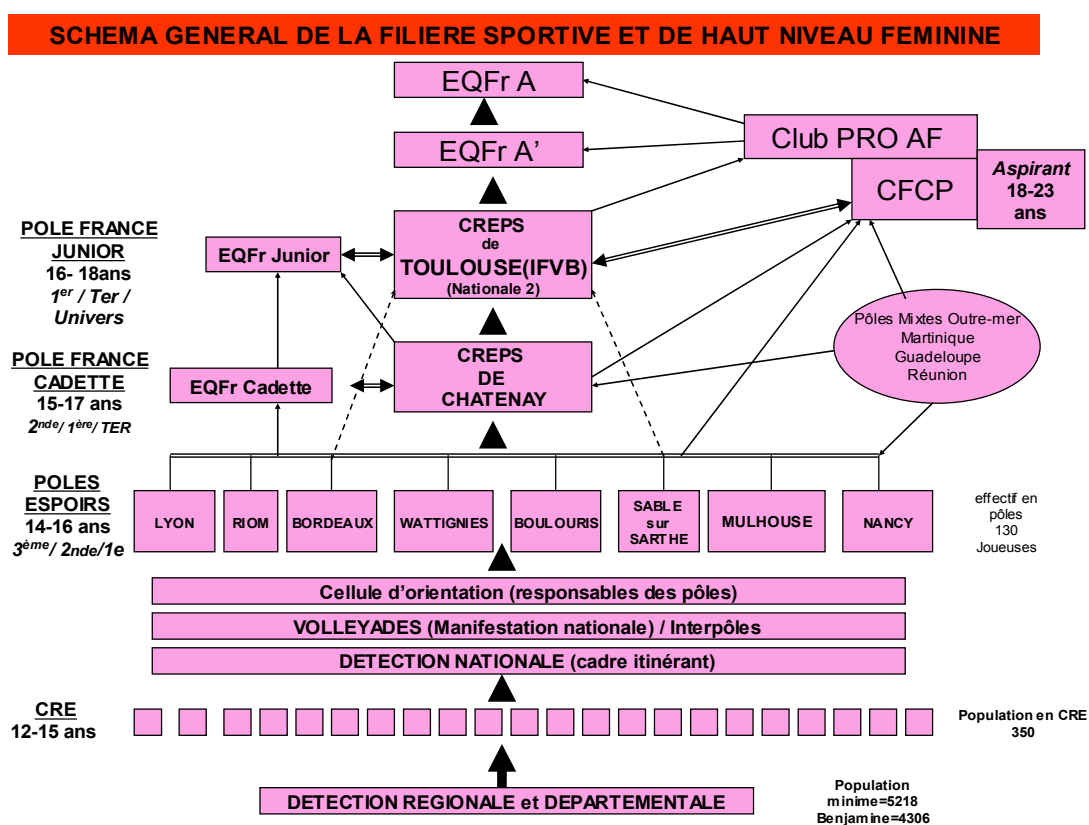
M. BADIN évoque l'élaboration d'un système de draft pour les joueurs sortant des pôles. Il enverra à l'ensemble des membres de la commission une proposition de règlement. Son objectif est de permettre à des joueurs sortant de pôle de faire partie du 6 majeur d'un club professionnel plutôt que d'être remplaçant dans un club évoluant en tête du championnat.

La mise en place du système est prévue pour la fin de l'olympiade (saison 2008-2009).

5.3 Mobilisation des forces vives du Volley-ball français

Jacques SHAW fait remarquer aux membres de la commission l'importance du rôle que doit jouer l'ensemble des acteurs du dispositif des CFCP en relation étroite avec nos responsables de pôles et les entraîneurs nationaux en charge des équipes de France. Il faut bien avoir conscience que la réussite de nos joueur(se)s en équipes de France passe par la volonté commune d'agir dans un même et seul but : la réussite du Volley-ball français.

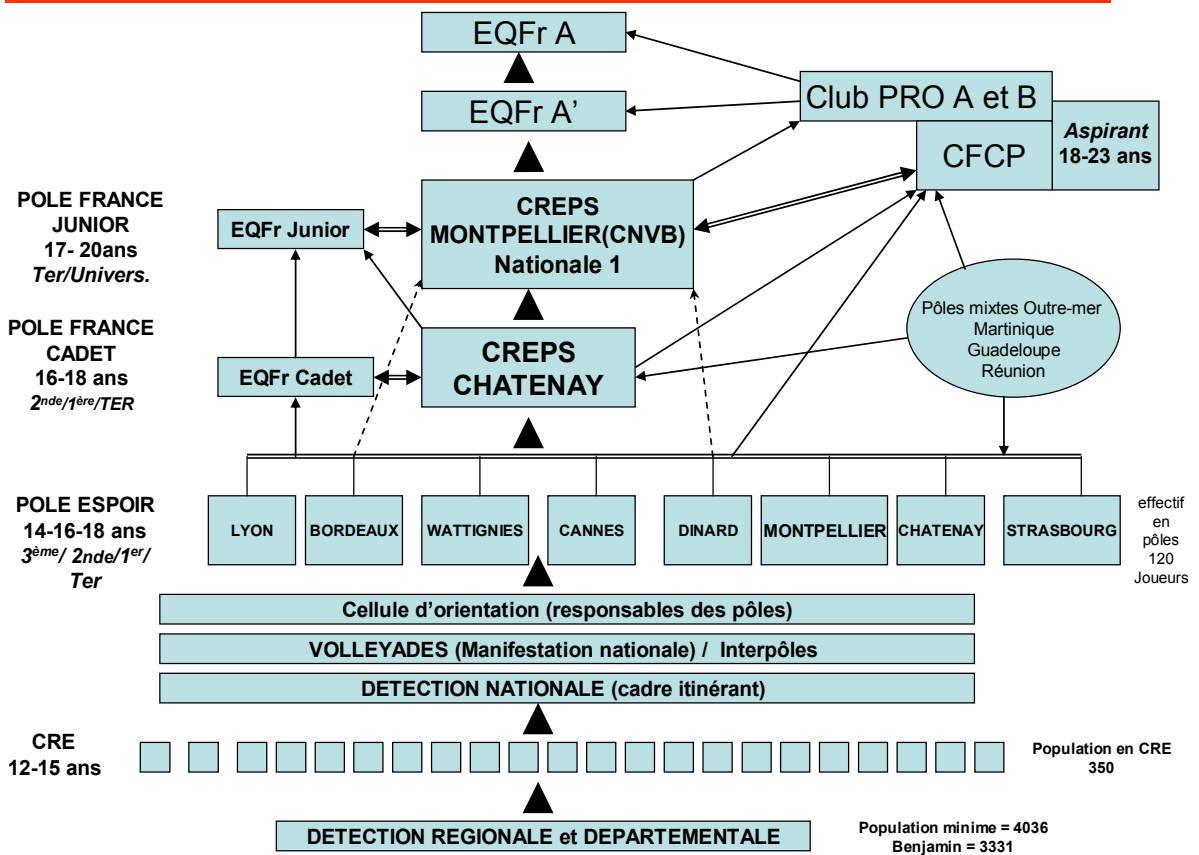
La prochaine réunion aura lieu le 9 novembre 2005 (14h).



.../...

Date de rédaction : 19/09/2005
Date de mise en instance d'approbation : 20/09/2005
Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

SCHEMA GENERAL DE LA FILIERE SPORTIVE ET DE HAUT NIVEAU MASCULINE



.../...

Date de rédaction : 19/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 20/09/2005
 Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005

